

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

Convocation : 20/09/2024

Affichage liste délibérations : 02/10/2024

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT** : Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 31 **SECRÉTAIRE** : Madame PAILLOT

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six septembre à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabih LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Dounia MEFTAH ; Madame Yamina KAHOUL

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Françoise BATUT a donné procuration à Monsieur Azdine MERMOURI

Madame Solange FORNENGO a donné procuration à Monsieur Robert JOUVE

Monsieur Thomas KUNESCH a donné procuration à Monsieur Mohamed BOUDJELLABA

ABSENT

Madame Edwige MOIOLI

DEL20240926_13

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS VERT 2024

RAPPORTEUR : Foued RAHMOUNI

Le quartier des Vernes fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain visant à conforter la vocation résidentielle du quartier, améliorer les conditions de vie des habitants et mieux intégrer le quartier à la ville tout en construisant progressivement les leviers de la mixité sociale. Ce

projet urbain fait l'objet d'une convention pluriannuelle avec l'ANRU approuvée par délibération n°5 du conseil municipal en date du 26 septembre 2022 et n°2022-1300 du Conseil métropolitain en date du 26 septembre 2022.

L'amélioration des conditions de vie des habitants passe, entre autres, par l'aménagement des espaces verts du quartier, s'étendant sur 10 hectares. L'intervention sur les espaces verts est principalement permise par l'appel à projet Quartier Fertile dont la ville a été lauréate à l'automne 2021. Ce projet permet de travailler sur les thématiques liées à la nature et l'agriculture en ville et d'intervenir sur deux sites prioritaires : la friche du site Duclos et le parc de cœur de quartier.

Ces thématiques sont des leviers efficaces pour améliorer la qualité de vie des habitants tout en répondant au besoin d'accessibilité à une alimentation de qualité et faire face aux changements climatiques.

Le projet Quartier Fertile est co-financé sur quatre opérations par le biais d'une convention conclue avec la Banque des territoires, l'ANRU et la Métropole de Lyon et approuvée par délibération n°7 du conseil municipal en date du 29 septembre 2022 :

- La création d'une ferme urbaine à destination des habitants ;
- Le développement des jardins partagés en proximité des résidences ;
- La création d'un laboratoire de transformation/cuisine ;
- La création d'un parc cultivé par la rénovation du parc de cœur de quartier.

Alors que la création de la ferme urbaine et le développement des jardins partagés sont en voie de réalisation conformément aux échéances fixées par les partenaires financeurs, le projet Quartier Fertile continuera d'être mis en œuvre par l'aménagement du parc de cœur de quartier. Cette opération développe les axes de la lutte contre les îlots de chaleur et contre le réchauffement climatique ainsi que le développement de la biodiversité.

Ce parc de 3,3 hectares est actuellement très fragile face aux aléas climatiques et n'est pas en capacité de faire face au changement climatique. Il est peu aménagé, peu planté et pauvre en biodiversité. Le parc ne joue actuellement pas son rôle de régulateur thermique au bénéfice du quartier des Vernes et de la ville de Givors. Il n'offre que peu d'usages aux habitants du quartier ou de façon mal identifiée. Son rôle de connexion entre le nord et le sud du quartier est diminué par la mauvaise qualité des cheminements voirie. Par ailleurs, à partir de la fin du printemps, son usage est limité en raison du peu d'espaces ombragés dont il dispose.

Dans ce contexte, la ville souhaite travailler sur la rénovation du parc en s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature : renaturation du sol, développement de la biodiversité, amélioration du confort d'usage par la lutte contre les effets du réchauffement climatique, amélioration de la gestion de l'eau, etc.

Cette opération contribue pleinement aux objectifs du projet de renouvellement urbain des Vernes et répond aux objectifs et critères du Fonds vert pour le climat. La ville sollicite ainsi ce fond pour contribuer, dans un premier temps, au financement des études de faisabilités concernant :

- l'étude du sol : agronomique et pollution ;
- l'étude sur la récupération des eaux de toitures ;
- les études géotechniques ;
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la fertilisation des sols.

Le montant de la demande de subvention s'élève à 40 000 € pour un montant total prévisionnel de 120 000 €, soit 33.33% du montant des études, conformément au tableau ci-dessous :



Budget prévisionnel des études pour le parc cultivé et répartition selon les financeurs

Dépenses/ cofinancements	Coût prévisionnel HT	Métropole de Lyon	Banque des territoires	Fonds vert	Ville de Givors
Etude de sol	40 000 €	8 000 €	8 000 €	16 000 €	8 000 €
Etude récupération et infiltration eau de pluie	40 000 €	4 000 €	10 000 €	16 000 €	10 000 €
Etude géotechnique	20 000 €	6 000 €	6 000 €	4 000 €	4 000 €
AMO fertilisation du sol	20 000 €	6 000 €	6 000 €	4 000 €	4 000 €
TOTAUX	120 000 €	24 000 €	30 000 €	40 000 €	26 000 €

Dans ces conditions,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

32 VOIX POUR

2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE Monsieur RIVA ; Madame BODARD

DÉCIDE

- D'APPROUVER la demande de subvention de 40 000 € auprès du Fonds vert pour le climat ;
- D'AUTORISER le Maire à recevoir la subvention qui sera octroyée par le Fonds vert ;
- DE DIRE que la subvention sera perçue sur le budget communal 2024.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Delphine PAILLOT

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le de Givors dans le délai

ID: 069-216900910-20240926-DEL20240926_13-DE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le préfet de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois est assimilée à un refus de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.